

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 12/018/2008 – ÉFAI
7 août 2008

Informations complémentaires sur l'AU 165/08 (MDE 12/011/2008, 12 juin 2008) et sa mise à jour (MDE 12/013/2008, 16 juin 2008) – Renvois forcés / Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements

ÉGYPTE

Quelque 1 200 demandeurs d'asile érythréens

Quelque 1 200 demandeurs d'asile érythréens ont été renvoyés de force dans leur pays entre le 12 et le 19 juin. Selon certaines sources en Érythrée, parmi eux, la plupart des hommes et certaines femmes célibataires sont détenus dans des camps d'entraînement militaire dans la région sèche et isolée de Wéa. Les femmes avec des enfants et celles qui étaient enceintes auraient été libérées après quelques semaines de détention.

Les autorités égyptiennes n'ont pas indiqué le nombre exact de personnes renvoyées de force. D'après les informations recueillies par Amnesty International, environ 425 Érythréens ont été conduits à bord de trois avions spécialement affrétés par Egypt Air les 12, 13 et 14 juin à l'aube depuis l'aéroport international d'Assouan jusqu'à la base militaire de Massaoua. Quatre cents autres personnes ont été renvoyées en Érythrée le 18 juin et encore 380 le 19 juin, toutes depuis l'aéroport du Caire. D'autres vols auraient également eu lieu le 15 juin.

Environ 130 demandeurs d'asile érythréens demeurent détenus au camp des Forces centrales de sécurité de Shallal, à Assouan (sud de l'Égypte) avec 49 Éthiopiens. À la suite des appels envoyés par Amnesty International et d'autres organisations, les autorités égyptiennes ont annoncé le 15 juin que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en Égypte serait autorisé à rendre visite à tous les demandeurs d'asile. À l'issue de la visite du HCR dans le camp de Shallal, ces 179 personnes ont pu demander le statut de réfugié et attendent désormais la décision des autorités égyptiennes. Le HCR n'est pas autorisé à rendre visite aux ressortissants Érythréens qui se trouvent dans d'autres lieux de détention en Égypte.

Aucune action complémentaire n'est requise. Amnesty International continuera de faire campagne en faveur de ce groupe de personnes par d'autres moyens, y compris en lançant des Actions urgentes. Un grand merci à ceux qui ont envoyé des appels.